

recours leur trouver des foyers dans des pays tiers, quelques rares pays, dont notamment le Canada, les États-Unis et l'Australie, peuvent les accueillir. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a ainsi accueilli plus de 350 000 immigrants qui étaient soit victimes de persécutions, soit des personnes déplacées.

L'aide et le commerce devraient-ils être liés au respect des droits de la personne?

Les Canadiens me disent souvent que le gouvernement ne fait pas assez pour aider les ressortissants des pays où ils ont des parents ou des amis. Ils demandent fréquemment au gouvernement de couper tout lien économique, culturel et politique avec ces pays. Ce n'est généralement pas la bonne solution. Si nous voulons que nos démarches bilatérales auprès d'autres gouvernements aient quelque effet, il nous faut disposer de moyens de pression plus efficaces que la simple éloquence. Nous pouvons parfois obtenir de meilleurs résultats en mettant à profit les liens que nous avons. Par ailleurs, nous pouvons poser et posons de fait des gestes qui procèdent d'un jugement moral.

Notre programme d'aide au développement vise à satisfaire les besoins essentiels des plus pauvres d'entre les pauvres. Les ressortissants des pays où les droits de la personne sont peu respectés sont souvent incapables de changer leur situation ou le régime qui les gouverne. Notre programme s'inspire donc de considérations ayant trait à l'aide humanitaire et au développement. Les considérations relatives aux droits de la personne interviennent toutefois dans la définition des niveaux d'aide et de l'orientation des programmes. Nous devons également nous demander dans chaque cas si un pays ayant un très mauvais dossier en ce qui concerne les droits de la personne veut ou peut réaliser des programmes d'aide conformes aux objectifs canadiens. Il est donc arrivé à quelques occasions que le Canada suspende ou ne renouvelle pas son aide lorsque la situation des droits de la personne s'était détériorée au point de compromettre très sérieusement l'efficacité du programme d'aide.

Permettez-moi d'aborder maintenant la question du commerce et des activités gouvernementales connexes. Nous devons nous rappeler que le Canada est une nation commerçante lorsque nous nous penchons sur les liens entre l'activité commerciale et les droits de la personne.